



ORDRE DU JOUR Conseil Communautaire du 9 avril 2014

INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- Point n°1** : Election du Président de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne,
- Point n°2** : Détermination du nombre de Vice-Présidents de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne,
- Point n°3** : Election des Vice-Présidents de la Communauté d'Agglomération de la Marne,
- Point n°4** : Fixation des indemnités de fonction attribuées au Président, Vice-Présidents délégués et conseillers délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne
- Point n°5** : Délégation de compétences du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne au Président,
- Point n°6** : Création de la Commission Permanente et élection des membres de la commission,
- Point n°7** : Création de la Commission d'Appel d'Offres et élection des membres de la commission,
- Point n°8** : Création de la Commission de Délégation de Services Publics et élection des membres de la commission,
- Point n°9** : Désignation des représentants communautaires au sein du syndicat Marne Vive,
- Point n°10** : Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne au sein du Syndicat mixte ouvert d'études et de projets de l'Est Parisien (ACTEP),
- Point n°11** : Désignation des représentants communautaires au sein du syndicat Mixte pour le traitement des déchets urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM),
- Point n°12** : Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne au sein du Syndicat mixte ouvert d'études « Paris Métropole »,
- Point n°13** : Désignation des représentants communautaires au sein de l'association Vivre et Entreprendre,

- Point n° 14** : Désignation des représentants communautaires au sein de l'association Tremplin Jeunes,
- Point n° 15** : Désignation des représentants communautaires au sein de l'Office du Tourisme - Syndicat d'initiative Vallée de la Marne,
- Point n°16** : Désignation d'un représentant de la Communauté d'agglomération en tant que membre de la Commission Locale de l'Eau dans le cadre du SAGE,
- Point n°17** : Désignation d'un représentant de la communauté d'agglomération pour siéger dans les instances exécutives de la maison de l'emploi et des entreprises des bords de Marne (MDEE),
- Point n°18** : Désignation d'un représentant de la Communauté d'Agglomération au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS),
- Point n°19** : Orientations en matière de formation pour les élus communautaires et vote des crédits,
- Point n°20** : Autorisation au Président de recruter un collaborateur de cabinet et inscription des crédits nécessaires,
- Point n°21** : Métropole du Grand Paris – Communication sur la création de la Commission d'études et de propositions.